

SYNDICAT DES EAUX NEUVY/GUILLY

SESSION DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le trente Mars à 19 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MENEAU Cédric

Présents : MM. MENEAU, LUCAS, AUBIER, POMMIER, ROBERT, CHAUVEAU, FOURNIER
Mme, BRAGUE

Absent(s) excusé(s): Néant

Convocation : 23/03/2017

Objet : Approbation compte administratif 2016 et du compte de gestion

Affectation du résultat

Budget primitif 2017

Tarifs eau

Travaux

Questions diverses

COMPTE DE GESTION 2016

Le Comité Syndical approuve le compte de gestion dressé par le receveur municipal, qui n'appelle ni réserves, ni observations de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Comité Syndical, sous la présidence de M. POMMIER Alain, doyen de l'assemblée, arrête le compte administratif 2016 qui se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de 119 611.01 €
- Un excédent d'investissement de 50 056.83 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Comité Syndical, après avoir entendu le compte administratif 2016, et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 119 611.01 € et un excédent d'investissement de 50 056.83 €,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1068.- affectation à la section d'Investissement	0.00 €
Excédent d'exploitation à reporter	119 611.01 €

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Comité Syndical arrête le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 380 207.01 € pour la section d'exploitation
- 165 239.83 € pour la section d'investissement

ECHELLE CUVE DU CHATEAU D'EAU

Le Comité syndical prend connaissance des devis réactualisés pour le remplacement de l'échelle du château d'eau :

ISI METAL pour un montant TTC de 6 466 €

GARCIA pour un montant TTC de 4 660 €

Le devis de l'entreprise GARCIA est accepté. Les travaux sont prévus sur le budget 2017.

RESEAU D'EAU

Actuellement, plusieurs communes sont affectées sur la potabilité de leur eau, suite à un problème sur les canalisations PVC.

La commune de VIGLAIN signale qu'ils ont constaté ce phénomène depuis 2 ans, mais qu'actuellement l'eau est toujours potable sur leur réseau car il n'y a pas de bactéries.

M. HODEAU nous conseille de prévoir des analyses supplémentaires pour les extrémités de réseau où l'eau peut stagner et de faire également des purges plus fréquentes, car nous avons aussi ce type de PVC sur notre réseau.

POMPES CHATEAU D'EAU

Le Comité Syndical décide d'accepter le devis de la SEIT pour le changement des 2 pompes du château d'eau et du compteur volumétrique, pour un montant total de 31 429.20 € TTC.

Le Président les contactera pour voir s'il est possible d'avoir une réduction sur le prix.

BORNES VERTES

Une borne verte à installer sur chaque communes car de cette manière, les consommations seront décomptées et ne passeront plus en perte sur le réseau d'eau, ni en redevance pour l'agence de l'eau.

La prise en charge de ces installations sera faite par le Syndicat, l'estimation est d'environ 5 000 €.

Les emplacements sont les suivants : à la carrière de GUILLY et au local technique pour NEUVY. Les travaux seront engagés sur 2017.

TARIFS EAU 2017

Le Comité Syndical fixe le tarif unique de l'eau avec une augmentation de 3%, soit un montant de :

- $0.97 \text{ €} \times 103 \% = 1.00 \text{ €}$

Au-delà de 300 m³ (pour les gros consommateurs), le tarif sera également augmenté de 3 %, soit un montant de :

- $0.35 \text{ €} \times 103 \% = 0.36 \text{ €}$

La part fixe reste à 25.00 €

La mise en attente du branchement reste à 14.00 €

Les branchements de compteurs restent à 750.00 € et à 820.00 € pour le Ø 32

Ces tarifs s'appliqueront du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Juin 2018

DEPLACEMENTS COMPTEURS

Le Comité décide de ne plus facturer les déplacements des anciens compteurs qui se trouvent dans les maisons d'habitation et ne sont donc pas accessibles facilement pour le fontainier.

MENSUALISATION

Après rencontre avec le nouveau receveur municipal, celui-ci a donné un avis favorable à la mise en place de la mensualisation des factures d'eau.

Il a toutefois précisé qu'il y avait un gros travail en amont pour la préparation de cette mensualisation.

Un courrier type avisant de cette possibilité et demandant de s'inscrire en mairie sera déposé dans les boîtes aux lettres, par le fontainier lors de la relève des compteurs.

La mise en place de cette mensualisation sera effective pour 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Mme BRAGUE signale qu'elle a reçu une demande du président de l'AFR pour avoir la mini pelle du syndicat gratuitement, afin de dégager des regards.

Le Comité précise que c'est au budget de l'AFR de prendre en charge et non à celui du syndicat.

Elle précise que la compétence Eau/Assainissement pour les communautés de communes serait reportée au-delà de 2020 (vu au Sénat).

La Commission Prospective de la Communauté de Communes fait actuellement un travail sur le recensement de tout le patrimoine eau et assainissement des communes

Le Président

Les Membres